

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1972)

Rubrik: Situation financière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IV. SITUATION FINANCIÈRE

NOTICE INTRODUCTIVE

I. Dans le rapport d'activité couvrant l'année 1971, le CICR avait annoncé que les comptes de 1972 seraient pour la première fois présentés selon la nouvelle structure financière. Rappelons que les impératifs auxquels est soumis le CICR sont la *continuité* pour le financement de ses activités régulières et la *flexibilité* pour ses activités variables et que, pour concilier ces deux impératifs, il a adopté une structure financière subdivisée en 3 parties :

1. *La structure permanente*, constituée par le personnel professionnel nécessaire à l'accomplissement des tâches régulières du CICR, et les équipements dont ce personnel dispose. Pour être efficace, cette structure doit être maintenue dans des limites strictes et avoir un haut niveau professionnel; elle exige la continuité.
2. *La structure temporaire* (ou additionnelle), constituée par du personnel de renfort, essentiellement des délégués et du personnel local engagés pour une durée déterminée dans les délégations du CICR, mais aussi quelques juristes et traducteurs nécessaires à la préparation des textes sur le développement du droit humanitaire. Le renouvellement plus ou moins rapide du personnel des délégations confère un certain degré de flexibilité et évite, par conséquent, d'alourdir la structure permanente.
3. *La structure occasionnelle* constituée par les comptes spéciaux que le CICR ouvre lorsqu'il doit mobiliser des moyens importants pour répondre à des actions urgentes et imprévisibles, ou pour entreprendre une tâche excédant nettement ses activités régulières. Dans ces cas, l'impératif de flexibilité prime.

Le coût des structures permanente et temporaire est suffisamment prévisible pour être budgeté régulièrement d'une année à l'autre, de sorte que ces deux structures entrent ensemble

dans nos comptes annuels. C'est ainsi que le compte annuel pour 1972 (tableau II) indique les dépenses non seulement par centre d'activités, mais également par structure. Le tableau III permet de comparer les dépenses annuelles, par centre d'activités, des exercices 1971 et 1972, ainsi que les budgets correspondants pour 1973.

Quant à la structure occasionnelle, elle recouvre les comptes spéciaux ouverts pour financer des activités déterminées qui, en raison de leur caractère occasionnel, entraînent des dépenses très variables d'une année à l'autre — et, de surcroît, le plus souvent imprévisibles — de sorte qu'elles ne peuvent être incluses dans les comptes annuels et doivent être couvertes par des appels de fonds ad hoc.

On trouvera au tableau V les comptes relatifs à ces activités.

II. Au cours de cette première année d'expériences, le coût des activités de la structure temporaire a été dans son ensemble inférieur au montant total des 5 millions de francs suisses, à concurrence duquel le Gouvernement suisse finance cette structure.

En revanche, l'équilibre du compte de la structure permanente n'est pas encore assuré, de sorte que la recherche de nouvelles ressources financières régulières a été poursuivie au cours de l'année 1972, avec comme objectif général de faire passer les contributions annuelles des Gouvernements autres que celui de la Suisse, de 2,3 millions atteints en 1972, à 7,5 millions de francs, soit à un montant équivalent à celui de la contribution annuelle fixe du Gouvernement suisse.

Cet objectif général devrait être atteint au plus tard à fin 1975, afin de pouvoir faire face aux besoins réels du CICR, compte tenu des hausses de coût inévitables qui se produiront dans la période d'inflation et d'instabilité monétaire qui sévit actuellement.

III. Le Gouvernement des Etats-Unis avait accordé en 1971 une contribution extraordinaire d'un million de dollars ; de la contre-valeur de cette somme 1,5 million de francs suisses ont été utilisés en 1971, 1,6 million de francs suisses en 1972, et le solde de 900 000 francs suisses reporté pour le financement de la structure permanente en 1973.

Grâce à ce soutien, le CICR a été à même, comme il avait déjà pu le faire l'année précédente, de boucler sans déficit le compte de résultat 1972 de sa structure permanente.

ANALYSE DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

Bilan (Tableau I)

Pour la première fois depuis de nombreuses années, le bilan ne comporte aucun poste d'engagement conditionnel à long terme ou à moyen terme.

En effet, le poste *Avances de la Confédération suisse*, qui figurait au 31 décembre 1971 pour un montant de 10 millions, a pu être annulé, grâce au vote des Chambres fédérales de mars 1972, transformant ces avances en une subvention unique. Ainsi, le poste *Frais d'actions restant à couvrir* qui figurait à l'actif du bilan comme justification des avances reçues a pu être également annulé.

Enfin, grâce au résultat équilibré du compte de la structure permanente, les actifs réalisables à court terme, en particulier les titres, ont pu être maintenus aux valeurs antérieures, malgré la hausse, parfois très importante, qu'ils ont enregistrée au cours de l'année 1972. Cela a permis la création d'une réserve latente d'environ 625 000 francs. Pour une institution aussi opérationnelle que le CICR, sujette à d'importantes et imprévisibles fluctuations d'activités, la constitution d'une réserve de cette nature constitue une précaution élémentaire.

Quant aux *Fonds propres*, ils ont été amputés du prélèvement de 1,6 million, report non utilisé de la contribution extraordinaire du Gouvernement des Etats-Unis reçue en 1971, et ensuite augmentés du résultat de la structure permanente, de sorte que leur nouveau solde au 31 décembre 1972, s'élève à 1 975 017,56 francs.

En résumé, le bilan au 31 décembre 1972, est l'un des meilleurs que le CICR ait été à même de présenter depuis ces dix dernières années, où les difficultés ne lui ont pas été épargnées.

Compte annuel de résultat

Il est important de mentionner que seule la structure permanente peut faire apparaître un résultat au sens comptable, c'est-à-dire

un excédent de dépenses (déficit) ou un excédent de recettes (bénéfice). Pour la structure temporaire, si les dépenses effectives sont inférieures aux avances reçues, l'excédent de recettes constitue un solde qu'il y a lieu de reporter sur l'année suivante. C'est le cas pour l'exercice 1972, et ce mode de faire est conforme à la nature des structures financières.

En complément du compte de résultat, le tableau IV indique le total des contributions reçues ou à recevoir des Gouvernements et Sociétés nationales de la Croix-Rouge telles qu'elles ont été comprises dans le résultat de l'année 1972.

Structure occasionnelle

Cette structure englobe les comptes spéciaux qu'il faut ouvrir pour les activités qui, en raison de leur coût élevé et de leur caractère occasionnel — et le plus souvent imprévisible — doivent être financées en dehors du budget annuel, par des fonds ad hoc.

Il en est ainsi de l'action dans laquelle le CICR a été engagé au Nigéria, de juillet 1967 à janvier 1970, et dont les derniers problèmes n'ont pu être résolus qu'en 1972. De même, l'action que le CICR avait développée en 1970 en Jordanie a été définitivement clôturée au cours de l'année 1972. C'est la raison pour laquelle ces deux actions figurent encore dans les comptes de la structure occasionnelle pour l'année 1972.

Les dépenses spéciales engagées par le CICR pour la 2^e session de la Conférence d'experts gouvernementaux sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire, ont été presque intégralement couvertes par des contributions de Gouvernements et de Sociétés nationales.

Au cours de l'année 1972, la structure occasionnelle a été particulièrement marquée par l'action dans le sous-continent asiatique. Cette action a comporté deux phases : la première, caractérisée par une action conjointe avec la Ligue des Sociétés de Croix-Rouge, a duré jusqu'au 18 avril 1972 ; pendant la seconde, le CICR et la Ligue ont repris leurs activités respectives chacun pour soi. L'action du CICR se poursuit depuis le 19 avril 1972 ; elle était toujours en cours au début de l'année 1973.

Il s'agit là d'un des aspects essentiels de la structure occasion-

nelle : les comptes qui y figurent sont indépendants des exercices annuels et leurs dépenses et recettes sont reportées d'un exercice à l'autre, aussi longtemps que les activités qu'ils concernent sont financées par des fonds ad hoc.

Enfin, au mois de décembre 1972, un compte spécial a été ouvert pour financer la préparation et la réalisation de l'action découlant du cessez-le-feu en Indochine.

Quelques frais ont été occasionnés par la préparation d'une action de grande envergure en Amazonie, dont le déroulement commencera en 1973.

Le tableau V donne le détail du mouvement financier des comptes formant cette structure occasionnelle et se rapportant aux diverses actions ci-dessus.

Fonds pour actions de secours

Le tableau VI donne le résumé du mouvement de ce Fonds, qui est principalement alimenté par la Collecte faite auprès du peuple suisse, et par d'autres dons assignés par leurs donateurs aux actions de secours. Les dépenses enregistrées par ce Fonds correspondent aux secours médicaux et matériels distribués par les délégués dans le cadre de leurs activités régulières.

A propos de la Collecte faite auprès du peuple suisse, il y a lieu de relever que le montant intégral de la collecte, sans aucune déduction pour frais généraux, a pu être affecté au Fonds pour actions de secours.

Autres Fonds gérés par le CICR

Comme chaque année, le dernier tableau présente le bilan et le compte de résultat de divers Fonds gérés par le CICR et dont il peut disposer conformément à leurs statuts respectifs.

Rapport de vérification

Les comptes ont été revisés par la Société fiduciaire romande OFOR, membre de la Chambre suisse des Sociétés fiduciaires et des experts-comptables, qui a fourni, en date du 30.3.73, le rapport figurant intégralement en annexe.

COMITÉ INTERNATIONAL

**Bilans
au 31 décembre 1972**

		(Présentation résumée,	
		1972	1971
ACTIF			
DISPONIBILITÉS		4.571	4.749
ACTIFS RÉALISABLES A COURT TERME			
— Titres		3.574	3.478
— Placements		4.448	4.018
— Débiteurs		3.815	1.859
— Actifs transitoires		700	387
		12.537	9.742
ACTIFS IMMOBILISÉS			
— Matériel de premier secours		103	146
— Mobilier et autre matériel		347	381
		450	527
AVANCES AUX DÉLÉGATIONS		841	532
FRAIS D'ACTIONS RESTANT A COUVRIR			
— Yémen		—	2.050
— Vietnam		—	3.036
— Moyen-Orient		—	6.014
— Aden		—	723
— Grèce		—	763
— Manuel scolaire		—	256
— Don extraordinaire de la Confédération suisse		—	(2.842)
		—	10.000
TOTAL DU BILAN		18.399	25.550
FONDS FIDUCIAIRES			
— Débiteurs		—	3.244
— Avoirs en banques		611	536
		611	3.780
DÉBITEUR POUR CAUTIONNEMENT		—	400

**comparés
et 31 décembre 1971**

(en milliers de francs suisses)

PASSIF

	1972	1971
DETTES A COURT TERME		
— Créditeurs	2.783	1.740
— Passifs transitoires	377	556
	<hr/>	<hr/>
	3.160	2.296
DETTES A TERME		
— Avances de la Confédération suisse	—	10.000
PROVISIONS DIVERSES	2.076	488
FONDS POUR ACTIONS DE SECOURS		
— Disponibles	1.024	806
— Réservés	5.164	3.402
	<hr/>	<hr/>
	6.188	4.208
FONDS PROPRES		
— Réserve générale	648	644
— Réserve spéciale	1.311	2.911
— Excédent de revenus	16	3
	<hr/>	<hr/>
— Réserve pour conflit généralisé	1.975	3.558
	5.000	5.000
	<hr/>	<hr/>
	6.975	8.558
TOTAL DU BILAN	<hr/> 18.399	<hr/> 25.550
FONDS FIDUCIAIRES		
— Dettes bancaires et fournisseurs	—	3.244
— Ayants droit	611	536
	<hr/>	<hr/>
	611	3.780
GARANTIE	<hr/> —	<hr/> 400

Compte annuel de résultat par

En francs suisses

	Structure permanente	Structure temporaire	Total
DÉPENSES - Activités exercées par:			
COMITÉ, SECRÉTARIAT DE LA PRÉSIDENCE . . .	748.196		748.196
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	229.805		229.805
DÉPARTEMENT DES PRINCIPES ET DU DROIT:			
Direction, mémorialiste et Revue internationale. . .	443.783		443.783
Délégués Organisations internationales	150.778		150.778
Division juridique	517.095	131.475	648.570
Division diffusion et documentation	1.035.270		1.035.270
	2.146.926	131.475	2.278.401
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS:			
Direction, Div. logistique, Serv. délégations . . .	980.775		980.775
Zone Europe et Amérique du Nord	572.718	11.923	584.641
Zone Afrique	518.654	291.458	810.112
Zone Asie-Océanie	1.201.420	1.567.744	2.769.164
Zone Moyen-Orient	542.795	2.290.920	2.833.715
Zone Amérique latine	475.276	11.250	486.526
	4.291.638	4.173.295	8.464.933
AGENCE CENTRALE DE RECHERCHES	796.456		796.456
AUTRES FONCTIONS:			
Division presse et information	913.962		913.962
Division du personnel	480.378		480.378
Division finances et administration	3.502.972	71.070	3.574.042
	4.897.312	71.070	4.968.382
COÛT DES ACTIVITÉS	13.110.333	4.375.840	17.486.173
AUTRES DÉPENSES:			
Frais d'organisation de la collecte en Suisse . . .	166.672		166.672
Nouvelles constructions	250.000		250.000
Etude générale d'organisation	150.000		150.000
Provision pour futurs problèmes de retraite . . .	756.128		756.128
Autres dépenses diverses	47.465		47.465
Déficit deuxième Conférence experts	397.534		397.534
	1.767.799		1.767.799
TOTAL DES DÉPENSES	14.878.132	4.375.840	19.253.972
POUR BALANCE:			
Excédent de recettes { viré à réserve générale . .	16.490		16.490
avance pour 1973		412.442	412.442
TOTAL	14.894.622	4.788.282	19.682.904

centre d'activités et structure

TABLEAU II

En francs suisses

	Structure permanente	Structure temporaire	Total
RECETTES			
CONTRIBUTIONS DES GOUVERNEMENTS :			
— annuelles régulières	9.818.070	4.788.282	9.818.070
— complémentaires de la Confédération suisse . . .			4.788.282
— extraordinaire du Gouvernement USA (quote-part)	1.600.000		1.600.000
CONTRIBUTIONS DES SOCIÉTÉS NATIONALES			
— annuelles régulières	858.285		858.285
CONTRIBUTIONS DE SOURCE PRIVÉE	338.090		338.090
DONS ET LEGS NON ASSIGNÉS	162.625		162.625
REVENUS FINANCIERS	958.711		958.711
AUTRES RECETTES :			
— Financement action Manuel scolaire et Manuel du soldat	402.713		402.713
— Participation aux bénéfices sur primes d'assurances	756.128		756.128
TOTAL	14.894.622	4.788.282	19.682.904

Résultats 1971 et 1972

En francs suisses

	Résultat 1971	Résultat 1972	Budget 1973
DÉPENSES - Activités exercées par:			
COMITÉ, SECRÉTARIAT DE LA PRÉSIDENCE . . .	612.415	748.196	796.990
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	247.549	229.805	231.395
DÉPARTEMENT DES PRINCIPES ET DU DROIT:			
Direction, mémorialiste et Revue internationale . . .	407.476	443.783	567.025
Délégués Organisations internationales	118.935	150.778	154.140
Division juridique	1.086.342*	648.570	775.885
Division diffusion et documentation	1.315.975	1.035.270	688.390
	2.928.728	2.278.401	2.185.440
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS:			
Direction, Div. logistique, Serv. délégations . . .	1.085.369	980.775	1.635.690
Zone Europe et Amérique du Nord	321.421	584.641	346.763
Zone Afrique	871.732	810.112	1.036.945
Zone Asie-Océanie	2.330.698	2.769.164	1.369.048
Zone Moyen-Orient	3.377.122	2.833.715	2.892.912
Zone Amérique latine	434.524	486.526	669.676
	8.420.866	8.464.933	7.951.034
AGENCE CENTRALE DE RECHERCHES	666.441	796.456	945.310
AUTRES FONCTIONS:			
Division presse et information	608.100	913.962	945.340
Division du personnel	768.871	480.378	677.380
Division finances et administration	3.130.884	3.574.042	4.016.735
	4.507.855	4.968.382	5.639.455
COÛT DES ACTIVITÉS	17.383.854	17.486.173	17.749.624
AUTRES DÉPENSES:			
Frais d'organisation de la collecte en Suisse . . .	145.672	166.672	180.000
Nouvelles constructions		250.000	150.000
Etude générale d'organisation		150.000	50.000
Provision pour futurs problèmes de retraite . . .		756.128	
Provision pour imprévus			550.000
Provision pour indexation des salaires			300.000
Autres dépenses diverses	129.556	47.465	
Déficit deuxième Conférence experts		397.534	
AMORTISSEMENT EXTRAORDINAIRE	180.000		
VIREMENT A LA RÉSERVE SPÉCIALE	410.461		
	865.689	1.767.799	1.230.000
TOTAL DES DÉPENSES	18.249.543	19.253.972	18.979.624
POUR BALANCE:			
Excédent de recettes { viré à réserve générale . .	3.568	16.490	
avance pour 1973		412.442	
	TOTAL	18.253.111	19.682.904
			18.979.624

comparés avec budget 1973

TABLEAU III

En francs suisses

RECETTES	Résultat 1971	Résultat 1972	Budget 1973
CONTRIBUTIONS DES GOUVERNEMENTS:			
— annuelles régulières	4.641.215	9.818.070	10.000.000
— complémentaires de la Confédération suisse . .	9.100.000	4.788.282	4.104.362
— extraordinaire du Gouvernement USA (quote-part)	1.432.187	1.600.000	900.000
CONTRIBUTIONS DES SOCIÉTÉS NATIONALES			
— annuelles régulières	836.225	858.285	1.000.000
CONTRIBUTIONS DE SOURCE PRIVÉE	363.860	338.090	375.000
DONS ET LEGS NON ASSIGNÉS	410.461	162.625	165.000
REVENUS FINANCIERS	684.629	958.711	642.800
AUTRES RECETTES:			
— Financement action Manuel scolaire et Manuel du soldat	784.534	402.713	
— Participation aux bénéfices sur primes d'assurances		756.128	
POUR BALANCE:			
Prélèvement sur la réserve générale			1.792.462
TOTAL	18.253.111	19.682.904	18.979.624

* Y compris première Conférence d'experts sur Droit humanitaire Fr. s. 462.194,—

En 1972, les frais de la seconde Conférence se sont élevés à Fr. s. 1.401.149,25 et ont été pris en charge par la structure occasionnelle.

TABLEAU IV

**Etat des contributions des Gouvernements
et des Sociétés nationales pour 1972**

Pays	En francs suisses			
	Gouvernements		Sociétés nationales	
	reçues	à recevoir	reçues	à recevoir
Afghanistan	—	—	—	—
Albanie	—	—	700	—
Algérie	—	—	—	—
Allemagne (RDA)	—	5.000	6.000	—
Allemagne (RFA)	355.725	—	67.135	—
Arabie séoudite	—	—	—	—
Australie	—	89.895	43.215	—
Autriche	24.600	—	14.000	—
Barbades	—	—	—	—
Belgique	—	10.800	12.500	—
Birmanie	6.400	—	—	3.000
Botswana	—	—	—	1.910
Brésil	—	11.700	—	—
Bulgarie	—	6.000	6.250	—
Burundi	—	—	—	—
Cameroun	—	3.750	—	—
Canada	115.915	—	57.000	—
Chili	—	11.700	6.500	—
Chine (République populaire)	—	—	—	—
Chypre	3.020	—	—	—
Colombie	13.625	—	—	—
Congo	—	—	—	—
Corée (République dém. populaire)	—	—	—	—
Corée (République de)	—	24.000	8.640	—
Costa-Rica	—	—	480	—
Côte d'Ivoire	—	—	—	—
Danemark	82.735	—	—	4.000
El Salvador	—	—	2.215	—
Equateur	1.130	185	3.200	—
Espagne	8.000	—	—	12.000
Etats-Unis	187.500	—	187.500	—
Ethiopie	—	—	3.415	—
Finlande	27.185	—	3.000	—
France	—	171.515	47.840	—
Gambie	—	—	—	—
Ghana	5.900	—	—	—

Pays	En francs suisses			
	Gouvernements		Sociétés nationales	
	reçues	à recevoir	reçues	à recevoir
Grèce	—	15.735	—	14.000
Guatemala	—	—	2.155	—
Guyane	—	—	—	—
Haïti	—	—	2.475	—
Haute-Volta	—	—	—	—
Honduras	3.750	—	185	—
Hongrie	2.000	—	5.000	—
Inde	—	42.700	—	—
Indonésie	—	15.000	—	3.200
Irak	—	—	5.025	—
Iran	30.000	—	23.115	—
Irlande	10.000	—	5.225	—
Islande	2.500	—	2.000	—
Israël	—	15.025	—	—
Italie	81.000	—	—	—
Jamaïque	—	—	—	—
Japon	78.700	—	63.515	—
Jordanie	—	10.980	—	2.720
Kenya	—	—	—	—
Koweit	—	50.000	—	—
Laos	—	—	—	—
Liban	15.470	—	4.220	—
Libéria	18.750	—	—	—
Liechtenstein	—	15.000	—	3.600
Luxembourg	—	4.000	—	5.000
Madagascar	1.875	—	—	—
Malaisie	—	11.000	—	—
Malawi	—	—	—	—
Mali	—	—	—	—
Malte	—	—	—	—
Maroc	15.070	—	—	—
Mexique	—	15.000	—	—
Monaco	—	5.045	3.500	—
Mongolie	—	—	—	—
Népal	1.525	—	—	—
Nicaragua	—	—	—	—
Nigéria	—	6.000	—	2.700
Norvège	28.725	—	—	—
Nouvelle-Zélande	32.365	—	11.645	—
Ouganda	—	—	—	—
Pakistan	—	—	—	—
Paraguay	—	—	—	—

Pays	En francs suisses			
	Gouvernements		Sociétés nationales	
	reçues	à recevoir	reçues	à recevoir
Pays-Bas	50.000	—	35.000	—
Pérou	—	—	—	4.250
Philippines	—	30.695	21.665	—
Pologne	30.000	—	15.000	—
Portugal	—	15.000	—	1.100
République Centrafricaine	—	—	—	—
République Arabe d'Egypte	—	39.000	—	—
République Arabe Syrienne	—	—	2.225	—
République Dominicaine	—	—	3.130	—
République khmère	—	—	—	—
République malgache	—	—	—	—
République Sud-Africaine	26.880	—	12.850	—
Roumanie	—	—	13.265	—
Royaume-Uni de Grande-Bretagne . . .	150.635	—	30.090	—
Saint-Marin	—	2.720	—	2.720
Sénégal	—	2.000	—	2.000
Sierra Leone	—	5.880	—	—
Sri Lanka	2.315	—	—	—
Suède	—	158.920	10.000	—
Suisse	7.500.000	—	—	—
Tanzanie	—	3.115	—	—
Tchécoslovaquie	—	—	3.000	—
Thaïlande	18.000	—	6.000	—
Togo	—	—	—	—
Trinité-et-Tobago	—	—	—	—
Tunisie	2.000	—	—	3.000
Turquie	—	—	—	16.300
U.R.S.S.	—	—	16.250	—
Venezuela	—	—	—	—
Vietnam (République démocratique) . . .	—	—	2.205	—
Vietnam (République du)	—	—	—	—
Yougoslavie	—	2.500	3.000	—
Zaïre	—	9.750	—	—
Montant des contributions 1972 . . .	8.933.295	809.610	771.330	81.500
Régularisation des années antérieures selon tableau complémentaire . . .	75.165		5.455	
Total des contributions	9.008.460	809.610	776.785	81.500

RÉGULARISATION DES ANNÉES ANTÉRIEURES

Pays	En francs suisses	
	Gouvernements	Sociétés nationales
Australie	(3.160)	
Belgique	135	
Cameroun	3.780	
Canada	34.600	
Chili		785
Colombie		5.070
Equateur	765	
Gambie	1.000	
Haute-Volta	380	
Inde	(2.015)	
Italie	(2.875)	
Japon	11.700	
Koweït	30.000	
Liechtenstein		(600)
Malte	1.535	
Ouganda	(170)	
Sénégal	1.400	
Tunisie		200
Venezuela	(1.910)	
	75.165	5.455

TABLEAU V

1

Structure occasionnelle

RÉSUMÉ DU MOUVEMENT EN 1972

A. Comptes spéciaux	En francs suisses	
	Dépenses	Recettes
ANCIENNE ACTION NIGÉRIA		
Frais de transport et de carburant (liquidation conten-tueux)	292.901	
Recettes diverses		77.217
Report des fonds disponibles au 31 décem-bre 1971	329.973	
Annulation diverses provisions	18.555	348.528
	292.901	425.745
Virement du solde au Fonds pour actions de secours	132.844	
	425.745	425.745
ANCIENNE ACTION JORDANIE		
Dépenses diverses	6.399	
Recettes diverses		115.698
Report des fonds disponibles au 31 décem-bre 1971	66.253	
Attribution à action Chesirehome Amman	95.000	28.747
	35.146	115.698
Virement du solde au Fonds pour l'action Chesirehome Amman	80.552	
	115.698	115.698

Structure occasionnelle

RÉSUMÉ DU MOUVEMENT EN 1972

		En francs suisses	
		Dépenses	Recettes
ACTION INDE-PAKISTAN-BANGLADESH			
Action conjointe du 1.1.1972 au 18.4.1972			
Frais de personnel (traitements, frais et indemnités de déplacements, assurances)	2.851.368		
Frais opérationnels	1.061.633		
Achats de secours	2.233.864		
	<hr/>		
	6.146.865		
Répartition du solde de l'action conjointe, y compris solde reporté au 1.1.72, de Fr. 1.906.205.			
— Transfert 50% à la L.S.C.R.	953.103		
	<hr/>		
Solde de l'excédent des recettes reporté sur la nouvelle action du CICR du 19.4 au 31.12.72	833.086	7.933.054	
Contributions des Gouvernements	5.849.496		
Contributions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge	1.720.824		
Contributions d'organisations et de particuliers	46.195		
Autres recettes	316.539	7.933.054	
	<hr/>		
Nouvelle action CICR du 19.4.1972 au 31.12.1972			
Frais de personnel (traitements, frais et indemnités de déplacements, assurances)	2.500.829		
Frais opérationnels	483.985		
Achats de secours	1.869.500		
	<hr/>		
Excédent de recettes reporté en 1973 . . .	1.626.711	6.481.025	
Contributions des Gouvernements	4.872.333		
Contributions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge	1.476.744		
Contributions d'organisations et de particuliers	27.038		
Autres recettes	104.910	6.481.025	
	<hr/>		
	14.414.079	14.414.079	

TABLEAU V

3

Structure occasionnelle

RÉSUMÉ DU MOUVEMENT EN 1972

	En francs suisses	
	Action conjointe Ligue-CICR du 1.1.72 au 18.4.72	Nouvelle action du CICR du 19.4.72 au 31.12.72
ACTION INDE-PAKISTAN-BANGLADESH		
CONTRIBUTIONS EN FAVEUR DES ACTIONS DE SECOURS		
GOUVERNEMENTS		
Belgique	705.498	170.245
Canada	962.500	
Confédération suisse		2.000.000
Etats-Unis (USAID)	1.875.000	1.875.000
Grande-Bretagne	1.005.375	708.788 *
Norvège	900.000	
Pays-Bas		118.300
Suède	401.123	
	5.849.496	4.872.333
SOCIÉTÉS NATIONALES DE CROIX-ROUGE		
Afrique du Sud	8.164	
Allemagne (RFA)	60.675	72.780
Australie	4.567	
Belgique	87.700	
Chypre	998	
Danemark		549.186
France	154.430	
Irlande	60.231	
Japon	79.802	
Norvège		145.899
Nouvelle-Zélande	68.520	
Pays-Bas	400.000	707.400
Philippines	1.950	
Portugal	1.000	
Rhodésie	1.067	546
Suisse	250.000	
Swaziland		933
Thaïlande	1.835	
Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge	539.885	
	1.720.824	1.476.744
Organisations diverses et particuliers	46.195	27.038
Totaux	7.616.515	6.376.115

* La troisième attribution de £100.000 nous est parvenue après la clôture des comptes de 1972. Elle figurera au rapport d'activités de 1973.

TABLEAU V

4

Structure occasionnelle

RÉSUMÉ DU MOUVEMENT EN 1972

	En francs suisses	
	Dépenses	Recettes
ACTION INDOCHINE (après signature du cessez-le-feu)		
Avances reçues de la Ligue des Sociétés de Croix-Rouge et Croissant-Rouge		30.000
Don du Comité international de la Croix-Rouge		200.000
Frais de préparation de l'action future	24.507	
Report en compte courant du solde disponible au 31.12.1972	24.507	230.000
	205.493	
	230.000	230.000
ACTION AMAZONIE		
Dépenses diverses	4.058	
Recettes diverses		4.584
Report de fonds disponibles au 31.12.1971		8.710
	4.058	13.294
Report en compte courant du solde disponible au 31.12.1972	9.236	
	13.294	13.294

TABLEAU V

5

Structure occasionnelle

RÉSUMÉ DU MOUVEMENT EN 1972

B. Deuxième session de la Conférence d'experts gouvernementaux sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire	En francs suisses	
	Dépenses	Recettes
RECETTES		
Contributions volontaires des Gouvernements		
Allemagne (RFA)		121.300
Arabie séoudite		37.500
Australie		91.912
Autriche		14.634
Belgique		25.731
Canada		58.425
Chypre		881
Grèce		4.000
Israël		2.000
Japon		87.076
Liban		2.000
Norvège		50.000
Pays-Bas		50.000
Portugal		2.000
Royaume-Uni		138.956
Suède		58.000
Suisse		220 000
		964.415
Contributions volontaires des Sociétés nationales		
Allemagne (RFA)		24.200
Canada		5.000
Pays-Bas		10.000
		39.200
DÉPENSES		
Réunions préparatoires, consultatives de divers organismes	85.675	
Documentation, y compris Rapport de la conférence	337.169	
Frais de personnel	688.771	
Location des salles et frais matériel	227.182	
Autres frais divers	62.352	
	1.401.149	1.003.615
DÉFICIT		
Pris en charge par le CICR dans les dépenses de sa structure permanente		397.534
	1.401.149	1.401.149

TABLEAU VI

Fonds spécial pour actions de secours

	En francs suisses	
	Dépenses	Recettes
RÉSUMÉ DU MOUVEMENT EN 1972		
1. SOLDE A NOUVEAU AU 1 ^{er} JANVIER 1972		2.551.053
2. RECETTES EN 1972		
2.1 Produit de la collecte faite auprès peuple suisse	867.799	
2.2 Autres dons attribués à des actions de secours particulières	1.408.635	
2.3 Solde action Nigéria	132.844	
2.4 Solde action Jordanie	80.552	
Fonds à disposition		2.489.830
		5.040.883
3. DÉPENSES EN 1972		
Frais d'achat et d'acheminement des secours répartis selon les zones d'intervention suivantes :		
— Europe	51.478	
— Afrique	232.984	
— Amérique latine	270.569	
— Asie du Sud-Est	626.568	
— Moyen-Orient	1.191.695	
— Actions secours divers	14.632	
2.387.926		
— Frais pour maintien du stock première urgence	24.045	(2.411.971)
Report sur compte d'action Amazonie		(8.710)
		(2.420.681)
		2.620.202
4. ACTION INDE-PAKISTAN-BANGLADESH	* 3.079.813	
5. ACTION INDOCHINE	205.493	
6. ACTION AMAZONIE	9.236	
7. ACTION SPÉCIALE MANUELS SCOLAIRES	273.617	3.568.159
		6.188.361

* Justification du solde Solde reporté au 31.12.72 : 620.016
 Excédent de recettes :
 — Action conjointe au 18.4.72 : 833.086
 — Nouvelle action CICR dès 19.4.72 : 1.626.711
3.079.813

Fonds spéciaux

TABLEAU VII
1

1. FONDATION EN FAVEUR DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1972

ACTIF			PASSIF
	Fr. s.	Fr. s.	
Titres en portefeuille :			
— Obligations suisses (valeur boursière : Fr. 1.002.800,—)	1.030.000,—		
— Obligations libellées en marks allemands (valeur boursière : Fr. 70.680,—)	64.710,—	1.094.710,—	
Banque Nat. Suisse, Genève		164.286,87	
Débiteurs :			
— Administration fédérale des contributions, Berne, impôt anticipé à récupérer	11.122,50		
— Gouvernement fédéral allemand, impôt à la source à récupérer	3.682,85	14.805,35	
	<u>1.273.802,22</u>		
Capital inaliénable			1.028.252,52
Réserve inaliénable :			
— Solde reporté de l'exercice précédent			189.583,10
— Attribution statutaire prélevée sur le résultat de l'exercice 1972			8.395,—
			197.978,10
Total des fonds propres			1.226.230,62
Comité international de la Croix-Rouge, Genève, compte courant			47.571,60
			<u>1.273.802,22</u>

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 1972

RECETTES	Fr. s.	Fr. s.
Revenus des titres		62.485,70
Revenu net sur transactions de titres :		
— gain comptable sur ventes	16.915,—	
— moins : perte comptable sur ventes	900,—	16.015,—
		<u>78.500,70</u>

DÉPENSES

Différence entre le prix d'acquisition et la valeur nominale des obligations achetées en cours d'exercice	15.288,—
Frais sur transactions de titres	5.897,40
Droits de garde	668,50
Honoraires de révision	420,—
Frais divers	260,20
	<u>22.534,10</u>

RÉSULTAT

Excédent de recettes par rapport aux dépenses pour l'exercice 1972	<u>55.966,60</u>
--	------------------

RÉPARTITION STATUTAIRE

Attribution statutaire à la réserve inaliénable selon les dispositions de l'article 8 des statuts : 15% du résultat ci-dessus	8.395,—
Attribution statutaire au CICR, du résultat de l'exercice, après l'attribution statutaire à la réserve inaliénable (article 7 des statuts)	47.571,60
Total comme ci-dessus	<u>55.966,60</u>

2. FONDS AUGUSTA

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1972

ACTIF		Fr. s.		Fr. s.	PASSIF
Titres (obligations de fonds publics suisses et autres)		89.000,—			100.000,—
Autres titres suisses		<u>23.945,45</u>			<u>14.544,75</u>
Moins: provision pour fluctuations de cours		112.945,45		2.575,45	
Total des titres à leur valeur boursière		110.370,—			
Banques		7.668,—			2.311,20
Administration féd. des contributions, Berne, impôt anticipé à récupérer		817,95			2.000,—
		<u>118.855,95</u>			<u>4.311,20</u>
					<u>118.855,95</u>
CICR, Fonds de la Médaille Florence Nightingale, compte courant					2.311,20
Créancier (attribution à la Croix-Rouge du Vietnam non retirée)					2.000,—
					<u>4.311,20</u>
					<u>118.855,95</u>

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 1972

RECETTES	Fr. s.
Revenus des titres	2.409,25
Intérêts bancaires	10,40
Divers	<u>377,25</u>
	<u>2.796,90</u>

DÉPENSES

Honoraires de révision	300,—
Droits de garde et frais bancaires	185,70
	<u>485,70</u>

RÉSULTAT

Excédent de revenus par rapport aux charges pour l'exercice 1972, attribué au Fonds de la Médaille Florence Nightingale selon résolution de principe de la XXI ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge	<u>2.311,20</u>
---	-----------------

3. FONDS DE LA MÉDAILLE FLORENCE NIGHTINGALE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1972

ACTIF		PASSIF
	Fr. s.	
Titres de fonds publics suisses (valeur boursière: Fr. 30.720,—)	32.000,—	Capital
Banque Nationale Suisse, Genève	13.962,90	Réserve:
Administration fédérale des contributions, Berne, impôt anticipé à récupérer	288,—	— Solde bénéficiaire reporté de l'exercice précédent
CICR, Fonds Augusta, compte courant . . .	<u>2.311,20</u>	— Plus: excédent de recettes par rapport aux dépenses pour l'exercice 1972
	<u>48.562,10</u>	1.379,20 23.562,10
		<u>48.562,10</u>

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 1972

RECETTES

	Fr. s.
Revenus des titres	960,—
Attribution du solde bénéficiaire au 31 décembre 1972 du compte de résultat du Fonds Augusta, selon résolution de principe de la XXI ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge	<u>2.311,20</u>
	<u>3.271,20</u>

DÉPENSES

Droit de garde	17,—
Frais d'impression	1.575,—
Honoraires de révision	<u>300,—</u>
	<u>1.892,—</u>

RÉSULTAT

Excédent de recettes par rapport aux dépenses pour l'exercice 1972	<u>1.379,20</u>
--	-----------------

4. FONDS CLARE R. BENEDICT

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1972

(exprimé en US \$ et établi avant la répartition du résultat)

ACTIF		PASSIF
	US \$	US \$
Titres en portefeuille (valeur boursière : \$1.217.900,—)	1.050.096,53	Capital 1.000.000,—
Banque	<u>159.370,08</u>	Réserve pour fluctuations de cours 72.111,06
	<u>1.209.466,61</u>	Solde bénéficiaire du compte de résultat à distribuer 137.355,55
		<u>1.209.466,61</u>

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 1972

RECETTES

	US \$	US \$
Produits des titres	59.634,32	
Intérêts bancaires	5.509,09	
Revenu net résultant de ventes de titres :		
— gain comptable sur ventes	18.186,75	
— moins: perte comptable sur ventes	<u>17.498,49</u>	688,26
		<u>65.831,67</u>

DÉPENSES

Droits de garde, honoraires et autres frais administratifs	4.546,63
Attribution du revenu net résultant de ventes de titres à la « Réserve pour fluctuation de cours »	<u>688,26</u>
	<u>5.234,89</u>

RÉSULTAT

Excédent de revenus par rapport aux charges pour l'exercice 1972	<u>60.596,78</u>
--	------------------

DÉTERMINATION DU SOLDE BÉNÉFICIAIRE AU 31 DÉCEMBRE 1972 A DISTRIBUER

Solde reporté de l'exercice 1971	76.758,77
Excédent de revenus par rapport aux charges pour l'exercice 1972 (comme ci-dessus)	<u>60.596,78</u>
Solde bénéficiaire au 31 décembre 1972 à distribuer	<u>137.355,55</u>

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ROMANDE OFOR S.A., GENÈVE

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX - ROUGE

G e n è v e

R A P P O R T

relatif à la vérification des comptes annuels
arrêtés au 31 décembre 1972

En notre qualité d'organe de contrôle du Comité International de la Croix-Rouge, Genève, nous avons vérifié les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1972.

Nous avons constaté ce qui suit :

- le bilan et le compte de résultat concordent avec la comptabilité,
- les comptes sont tenus avec exactitude,
- les comptes reproduits ci-après, dont les notes 1 à 4 font partie intégrante, reflètent bien la situation financière du Comité International de la Croix-Rouge au 31 décembre 1972 et le résultat de ses opérations pour l'exercice en question.

Sur la base de notre examen, nous proposons d'approuver les comptes qui vous sont soumis.

Genève, le 30 mars 1973

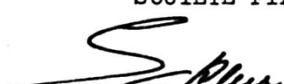
SOCIETE FIDUCIAIRE ROMANDE OFOR S.A.

Annexes :

Bilan au 31 décembre 1972

Compte de résultat pour l'exercice 1972

Notes relatives au bilan au 31 décembre
1972

ANNEXE I

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ROMANDE OFOR S.A., GENÈVE

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX - ROUGE, GENEVE

BILAN AU 31 DECEMBRE 1972

=====

A C T I F

Fr.

Disponibilités 4.570.973.--

Actifs réalisables à court terme

Titres - Note 1	3.574.292.--
Autres placements	4.448.433.--
Débiteurs	3.814.545.--
Actifs transitoires	<u>699.790.--</u>
	<u>12.537.060.--</u>

Actifs immobilisés

Matériel de premier secours	102.681.--
Mobilier et matériel	<u>347.461.--</u>
	<u>450.142.--</u>

Avances aux délégations 841.033.--

	18.399.208.--
	=====

P A S S I F

Dettes à court terme

Créanciers	2.783.238.--
Passifs transitoires	<u>376.412.--</u>
	<u>3.159.650.--</u>

Provisions diverses

Fonds pour actions de secours

- disponibles - Note 2	1.023.983.--
- réservés	<u>5.164.377.--</u>
	<u>6.188.360.--</u>

Fonds propres

Réserve générale - Note 3	648.067.--
Réserve spéciale - Note 4	<u>1.310.461.--</u>
	<u>1.958.528.--</u>

Excédent de revenus par rapport aux charges
pour l'exercice 1972 16.490.--

Réserve pour actions en cas de conflit généralisé
5.000.000.--

	<u>6.975.018.--</u>
	<u>18.399.208.--</u>
	=====

Fonds fiduciaires

Avoir en banques à disposition des ayants droit 610.710.--

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE, GENEVE

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 1972
PAR CENTRE D'ACTIVITES ET STRUCTURES

D E P E N S E S

	Structure permanente Fr.	Structure temporaire Fr.	Structure occasionnelle Fr.		
COMITE, SECRETARIAT DE LA PRESIDENCE	748.196.--	-	-		
SECRETARIAT GENERAL	229.805.--	-	-		
DEPARTEMENT DES PRINCIPES ET DU DROIT					
Direction, Mémorialiste et Revue Internationale	443.783.--	-	-		
Délégués organisations internationales	150.778.--	-	-		
Division juridique	517.095.--	131.475.--	-		
Division diffusion et documentation	1.035.270.--	-	-		
Deuxième Conférence experts Droit humanitaire	-	-	1.401.149.--		
	2.146.926.--	131.475.--	1.401.149.--		
DEPARTEMENT DES OPERATIONS					
Direction, division de logistique, service des délégations	980.775.--	-	-		
Zone Europe et Amérique du Nord	572.718.--	11.923.--	-		
Zone Afrique	518.654.--	291.458.--	292.901.--		
Zone Asie-Océanie	1.201.420.--	1.567.744.--	11.025.686.--		
Zone Moyen-Orient	542.795.--	2.290.920.--	6.400.--		
Zone Amérique latine	475.276.--	11.250.--	4.058.--		
	4.291.638.--	4.173.295.--	11.329.045.--		
AGENCE CENTRALE DE RECHERCHES	796.456.--	-	-		
AUTRES FONCTIONS					
Division presse et information	913.962.--	-	-		
Division du personnel	480.378.--	-	-		
Division finances et administration	3.502.972.--	71.070.--	-		
	4.897.312.--	71.070.--	-		
COUT DES ACTIVITES	13.110.333.--	4.375.840.--	12.730.194.--		
AUTRES DEPENSES					
Frais d'organisation de la collecte en Suisse	166.672.--	-	-		
Nouvelles constructions	250.000.--	-	-		
Etude générale d'organisation	150.000.--	-	-		
Provision pour futurs problèmes de retraite	756.128.--	-	-		
Autres dépenses diverses	47.465.--	-	-		
Déficit deuxième Conférence experts	397.534.--	-	(397.534.--)		
	1.767.799.--	-	(397.534.--)		
TOTAL DES DEPENSES	14.878.132.--	4.375.840.--	12.332.660.--		
Excédent de recettes par rapport aux dépenses des structures temporaire et occasionnelle, reporté à nouveau	-	412.442.--	3.312.533.--		
Excédent de recettes par rapport aux dépenses de la structure permanente, affecté à la réserve générale	16.490.--	-	-		
	14.894.622.--	4.788.282.--	15.645.193.--		

ANNEXE II

R E C E T T E S

	Structure permanente Fr.	Structure temporaire Fr.	Structure occasionnelle Fr.
CONTRIBUTIONS			
- annuelles régulières gouvernementales	9.818.070.--	-	-
- complémentaires de la Confédération suisse	-	4.788.282.--	-
- extraordinaire du Gouvernement USA (quote-part)	1.600.000.--	-	-
- annuelles régulières des sociétés nationales	858.285.--	-	-
- de source privée	338.090.--	-	-
	12.614.445.--	4.788.282.--	-
DONS ET LEGS NON ASSIGNE	162.625.--	-	-
REVENUS FINANCIERS	958.711.--	-	-
FINANCEMENT STRUCTURE OCCASIONNELLE			
Deuxième Conférence d'experts			
- Gouvernements	-	-	964.415.--
- Sociétés nationales	-	-	39.200.--
	-	-	1.003.615.--
Action Indes-Pakistan			
- Gouvernements	-	-	10.603.530.--
- Sociétés nationales	-	-	3.315.867.--
- Autres provenances	-	-	494.682.--
	-	-	14.414.079.--
Action spéciale en Indochine			
- Sociétés nationales	-	-	30.000.--
Autres actions spéciales			
- Amazonie	-	-	4.584.--
- Reliquat Nigeria	-	-	77.217.--
- Reliquat Jordanie	-	-	115.698.--
	-	-	197.499.--
AUTRES RECETTES			
- Financement action manuel scolaire et manuel du soldat	402.713.--	-	-
- Participation aux bénéfices sur primes d'assurances	756.128.--	-	-
	1.158.841.--	-	-
	14.894.622.--	4.788.282.--	15.645.193.--

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ROMANDE OFOR S.A., GENÈVE

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE, GENEVE

NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 1972

Note 1 - Titres Fr. 3.574.292.--

La valeur comptable des titres en portefeuille se détermine comme suit :

Valeur d'acquisition Fr. 3.933.235.--

Moins :

Provision pour fluctuations de cours
affectée à un dossier particulier Fr. 45.600.--

Provision générale pour fluctuations
de cours " 313.343.-- " 358.943.--

Titres en portefeuille, à la valeur comptable, selon bilan Fr. 3.574.292.--

La valeur boursière de ces mêmes titres s'élève, au 31 décembre 1972,
en chiffre rond, à Fr. 3.956.000.-, laissant apparaître une réserve latente de
Fr. 382.000.-.

Note 2 - Fonds disponibles pour actions de secours Fr. 1.023.983.--

Les "Fonds disponibles pour actions de secours" ont, entre autres, été
crédités du produit intégral de la collecte nationale 1972 de Fr. 867.799.-, sans
aucune déduction pour frais généraux.

Note 3 - Réserve générale Fr. 648.067.--

En voici le mouvement de l'exercice 1972 :

Solde au 1er janvier 1972 Fr. 644.499.--

Plus :

Affectation de l'excédent de recettes par rapport aux dépenses
de l'exercice 1971, selon décision du Comité dans sa séance
plénière du 2 mars 1972 " 3.568.--

Total comme ci-dessus Fr. 648.067.--

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ROMANDE OFOR S.A., GENÈVE

Note 4 - Réserve spéciale

Fr. 1.310.461.--

Le mouvement de l'exercice 1972 de cette rubrique du passif du bilan a été le suivant :

Solde au 1er janvier 1972 Fr. 2.910.461.--

Moins :

Utilisation d'une partie de la contribution extraordinaire du Gouvernement des Etats-Unis, reçue en 1971, pour être utilisée sur une période de trois ans

Solde comme ci-dessus Fr. 1.310.461.--